« Je la lui ai rappelée deux fois à la Chambre, en séance, un jour notamment où il m'interrompait assez vivement pendant mon discours. Je lui répondis, c'est à l'*Officiel* : « Vous ne vous gênez pas assez avec moi, monsieur, car vous me traitez comme si j'étais un simple empereur de Russie ! »

» M. Floquet n'a donc jamais, mais jamais, renié les célèbres paroles, et la seule restriction qu'il ait formulée dans des explications fournies devant moi, adressées à moi, et au cours de conversations familières, porte sur le mot « MONSIEUR » adressé à l'empereur de Russie.

G. GLANEY.

LETTRE DE BRUXELLES

(D'un correspondant particulier)

LES FORTIFICATIONS DE LA MEUSE LE MINISTÈRE, LES PARTIS ET LE ROI

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 10 juin)

M. Bernaert ne sera pas, dit-on, le premier homme politique que Sa Majesté aura retourné sur les dépenses militaires.

M. Bara, l'un des chefs du parti libéral, est arrivé à la Chambre, de la part de l'arrondissement de Tournay, avec des tendances anti-militaristes. Son premier vote sur le budget de la guerre (en 1863) fut entouré de réserves formelles et accompagné du vœu très vif de voir réduire les dépenses militaires.

Depuis, M. Bara est devenu ministre. Il a fait très-bon ménage avec le Roi et a voté successivement toutes les ajoutes au budget de la guerre qui,si on a égard aux proportions,est le plus considérable de l'Europe, même sans le service obligatoire.

Si le projet Brialmont est rejeté, M. Beernaert se retirera. La majorité est assez forte, elle compte assez d'hommes d'expérience et de talent pour fournir le personnel d'un autre Cabinet, mais elle se défie d'elle-même ; — elle a peur que le Roi n'agrée point M. Jacobs que Sa Majesté a renvoyé deux fois du ministère, en 1871 et en 1884, — elle a peur que M. Woeste, dont le dévouement et les capacités sont loués même par ses adversaires, ne soit pas l'homme de la situation, à cause des préjugés libéraux qui ont fait de lui, aux yeux d'un grand nombre d'imbéciles, un exalté, un fanatique, un casse-cou. La majorité a peur aussi que le Roi ne prononce la dissolution des Chambres, ce qu'il se garderait bien pourtant de faire : Léopold II connait trop les répugnances anti-militaristes du corps électoral censitaire pour en appeler à lui d'un vote contraire des Chambres...

Dans ces conditions, le projet Brialmont passera par la petite porte peut-être, mais il passera. Pour conserver M. Bernaert et le pouvoir, la majeure partie de la Droite, sans enthousiasme aucun, la mort dans l'âme, votera le projet atténué par des déclarations émollientes et des assurances que l'avenir ne ratifiera pas.

Comment les électeurs de 1888 prendront-ils la chose ? Leur patriotisme, bien ou mal entendu, s'associera-t-il à ce vote ? Ou bien l'enjeu de la lutte sera-t-il autre que la question militaire ? D'autres considérations primeront-elles celles-là ? C'est possible. Nous verrons cela.

Pour moi, je suis témoin, non juge; je vous dis ce qui se passe (ce qui diffère parfois de ce qu'on voit) et tais mon sentiment.

M. Bernaert a déposé son projet sans crier gare. Même parmi ses collègues du Cabinet, plusieurs ignoraient qu'il s'en agît. Très sincèrement, des membres de la droite se gaussaient des articles de journaux de l'opposition renseignés de première main par des officiers-supérieurs, presque tous affiliées aux Loges. En dehors des initiés du ministère, quelques membres de la droite avaient été prévenus, sommairement, il est vrai. On leur avait laissé entendre, qu'avant d'être déposé, le projet serait déféré à une commission mixte qui en débattrait les termes et en éluciderait tous les points. Grande fut leur surprise quand ils apprirent, comme tout le monde, que le projet irait droit à la Chambre et que celle-ci aurait à le prendre ou à le laisser. Tous ces procédés étaient bien couleur locale : Si pas parlementaires, très militaires.

L'étonnement du public ne fut pas moindre de savoir que la commission parlementaire chargée d'examiner le projet n'avait pu obtenir, au sujet du comité de généraux qui a émis un avis favorable,que des indications insignifiantes.

En outre, le général Chazal, le principal avocat et exécuteur des fortifications d'Anvers, n'a pas même été consulté ! Chazal, le parrain de la fortune militaire de Brialmont, qui distingua le capitaine Brialmont et en fit son homme de confiance, repoussé aujourd'hui, ou dédaigné par Brialmont !

L'étonnement redoubla quand la nouvelle que Chazal condamnait le plan Brialmont vint s'ajouter à la nouvelle de l'éloignement où on l'avait tenu.

Vous voyez que, dans un pays parlementaire, où domine la publicité, où le roi règne et ne gouverne pas... turlututu, vous connaissez la chanson! il se passe des choses bizarres qui font qu'on se demande ce qui arriverait si le pays n'était pas parlementaire, si la publicité n'y dominait pas, si le roi gouvernait, etc., etc.

Quant à M.Beernaert,il a beaucoup de talent,une grande expérience des hommes et des choses, et un patriotisme ardent. Tenez pour certain qu'il croit bien faire, et peut-être fait-il bien. X...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 9 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre de la commission du budget,

Le *quorum* n'ayant pas été atteint, il y a lieu à une seconde séance dans les bureaux,

La Chambre, consultée, décide qu'elle se réunira immédiatement dans les bureaux.

La séance publique est suspendue à 2 h. 1\|2 pour être reprise à trois heures.

La séance est reprise à 3 heures.

M. le Président fait connaître le résultat du second tour de scrutin pour la nomination d'un membre de la commission du budget.

Ont obtenu : MM. Deluns-Montaud, 179 voix ; Ballue, 162 voix.

Aucun des candidats n'ayant la majorité absolue, il y a lieu à un troisième tour de scrutin,

La Chambre décide que le troisième tour de scrutin aura lieu samedi, à 1 heure, dans les bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

M. de Plazanet combat le projet ; **M. Laisant** le défend.

La séance est levée à 5 h. 20.

NOUVELLES DU JOUR

La santé du prince impérial d'Allemagne.

Berlin, 9 juin. — Les journaux rendent compte de l'examen qui a été fait de l'état du prince impérial, par le docteur Mackensie et le médecin en chef Wegner ; le résultat en est très satisfaisant ; l'enrouement a diminué, la voix s'est améliorée et l'état général est très bon.

La fête du Palais-Bourbon

Paris, 9 juin. — La fête donnée ce soir au Palais-Bourbon, par M. et Mme Floquet, au profit des victimes de l'Opéra-Comique a été fort brillante et a produit plus de 20,000 francs.

Le groupe industriel de la Chambre

Paris, 9 juin. — Le groupe industriel de la Chambre a élu M. Méline, président, en remplacement de M. Dautresme.

Il a ensuite délégué son bureau auprès des ministres du Commerce et des Affaires étrangères pour s'entendre avec eux sur certaines questions touchant à l'application du tarif général des douanes au Tonkin et se renseigner sur l'état des négociations relatives au traité de commerce italien.

Le « Vive la Pologne, Monsieur »

Paris, 9 juin. — Plusieurs journaux ont reproduit un article de M. Andrieux, publié par un de nos confrères et d'après lequel ce ne serait pas M. Floquet, mais Gambetta qui aurait poussé le cri de *Vive la Pologe Monsieur* ! Il nous revient que le président de la Chambre, en causant ce soir avec plusieurs députés, aurait dit que le récit de M. Andrieux n'était pas absolument exact.

Voici comment M. Floquet avait raconté le fait en question : « Lorsque le czar vint visiter le » Palais-de-Justice, nous étions là plusieurs avo» cats, parmi lesquels Gambetta, qui criâmes : » Vive la Pologne! Quand la voiture impériale » repartit, je me retrouvai près d'elle avec un de » mes confrères, M. Salvetat qui, depuis, a été » préfet à Marseille ; c'est alors que je m'écriai : » Oui, monsieur, vive la Pologne ! »

M. Floquet, devant sa fortune politique au mot ci-dessus, c'est logique qu'il tienne à ce que la légende ne soit pas détruite.

Nouvelles militaires

Paris, 9 juin. — Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la classe libérable appartenant à la cavalerie ne seraient renvoyés dans leurs foyers qu'après les manœuvres d'automne.

D'après une décision antérieure, ces hommes devaient être libérés dans les derniers jours de juillet.

Les jeunes soldats du contingent annuel affectés à la cavalerie seront appelés sous les drapeaux dans le courant d'octobre.

La Corée et la France

On mande de Shanghai au *Standard* :

« Le traité conclu au mois de juin dernier entre la Corée et la France, pour la protection des missionnaires et des fabricants français, vient d'être ratifié.

« M. Collin de Plancy, envoyé spécial de France a eu une audience du roi. M. de Plancy était accompagné de plusieurs officiers de la marine française.

Un emprunt allemand

Berlin, 9 juin. — Il est aujourd'hui absolument certain que le gouvernement allemand fera un emprunt. Je crois pouvoir vous annoncer qu'il sera fait au taux de 3 1\|2 p. c.

A la Chambre des Communes

Londres, 9 juin. — A la Chambre des Communes,M.Smith annonce qu'il proposera demain, une résolution tendant à fixer un jour pour terminer la discussion des articles du bill de coercition. (Applaudissements.

M. Morley pense que la Chambre aurait dû être prévenue d'une résolution de cette importance.

M. Smith maintient qu'il déposera demain sa proposition.

Une incompatibilité

On dit qu'il vient de partir de Toulon pour la Chambre des députés, une pétition demandant qu'il y ait incompatibilité entre le rôle de *fournisseur de l'Etat* et celui de *rapporteur des budgets*.

Il est difficile d'en dire plus long en moins de mots.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Modifications au tarif des douanes austro-hongroises

Un certain nombre de modifications viennent d'être apportées au tarif général austro-hongrois, par une loi du 21 mai 1887, applicable depuis le 1er juin.

Voici celles de ces modifications qui touchent aux industries de la laine et du coton :

§ 154. — Les fils de laine, fil en vigogne, alpaga, simples ou doubles, teints ou non, subissent une majoration de 50 à 100 0\|0.

§ 156. — Tapis de pied, 50 florins les 100 kil. au lieu de 40 florins (125 fr. au lieu de 100 fr.)

§ 159. — Les velours de laine, à poil ras ou non, rubans, passementeries, boutons, etc., 160 florins des 100 kil. au lieu de 80 florins (250 fr. au lieu de 200 fr.)

§ 161. — Châles, 200 florins les 100 kil. au lieu de 150 florins (500 fr. au lieu de 375 fr.).

§ 128. — Tissus de coton communs unis, composés de fils de n° 50 et au-dessous, contenant 38 fils au moins aux 5 millimètres carrés :

A. Ecrus, 34 florins les 100 kil. au lieu de 32 florins (85 fr. au lieu de 80 fr.).

B. Blanchis, 45 florins au lieu de 40 florins (112,50 au lieu de 100 fr.).

C. Teints. 55 florins au lieu de 50 florins (137 fr. 50 au lieu de 125 fr.)

D. Imprimés en plusieurs couleurs, 70 florins au lieu de 60 florins (175 fr. au lieu de 160 fr.).

§ 129. — Les mêmes tissus que ci-dessus façonnés :

A. Ecrus, 45 florins au lieu de 40 florins (112 fr. 50 au lieu de 100 fr.).

B. Blanchis, 55 florins au lieu de 50 (127 fr. 50 au lieu de 125 fr.).

C. Teints, 65 florins au lieu de 50 florins (162 fr. 50 au lieu de 125 fr.).

D. Imprimés en plusieurs couleurs, 80 florins au lieu de 70 florins, 200 fr. au lieu de 175 fr.

§ 130. — Tissus communs, épais, en fils du n° 50 et au-dessus, comptant plus de 38 fils par 5 millimètres carrés :

A. Ecrus, 55 florins au lieu de 50 florins (137 fr. 50 au lieu de 125 fr.)

B. Blanchis, 65 florins au lieu de 60 florins (162 fr. 50 au lieu de 150 fr.)

C. Teints, 75 florins au lieu de 60 florins (187 fé. 50 au lieu de 150.)

D. Imprimés en plusieurs couleurs, 90 florins au lieu de 80 (225 fr.au lieu de 200.)

§ 131. — Tissus fins en fils au-dessus du n° 50, jusques et y compris le n° 100 :

A. Ecrus, 80 florins au lieu de 70 florins (200 fr. au lieu de 175 fr.)

B. Blanchis, teints ou imprimés en plusieurs couleurs, 120 florins au lieu de 100 florins (300 fr. au lieu de 250 fr.)

§ 132. — Tissus très fins, en fils, au-dessus du n° 100, tulles et tissus combinés avec des fils métalliques : le droit de 160 florins est maintenu.

§ 133. — Tissus brodés, dentelles, 300 florins les 100 kilog, au lieu de 200 florins (750 fr. au lieu de 500 francs).

§ 134. — Velours de coton à poils longs ou ras, rubans, passementeries, boutons, 90 florins au lieu de 80 florins (225 fr. au lieu de 200 fr.)

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, le 9 juin 1887.
(Wool-Exchange City.)

Le catalogue d'aujourd'hui était relativement fort mal composé ; il contenait passablement de laines de revente, beaucoup de queues de bergeries et rien dès croisées de toutes qualités fort irréguliers.

Les prix sont fermes pour tous les genres ; tous les lots de revente, excepté les croisés communs, ont obtenu les prix offerts en avril.

L'Angleterre est très active et achète les trois quarts des laines croisées offertes ; la France se porte principalement sur les genres à bons peignés courants. L'Allemagne, l'Alsace plus particulièrement tend à se mettre aux achats aux cours actuels. Il est très probable que si ces cours se maintiennent pendant une quinzaine de jours, comme tout actuellement le fait supposer, les acheteurs de tous pays rempliront leurs besoins sans hésitation et les prix de clôture seront sans doute plus élevés que ceux du début.

On offrait aujourd'hui 8700 balles : l'Angleterre en a pris 3500, la France 2500, l'Allemagne 1500 et le reste a été retiré. — Le Nord fait un peu de laines croisées et Reims s'attachent à ses genres usuels.

Laines

ANVERS, 9 juin.

On a vendu 16 balles de laine de La Plata, en suint.

MARSEILLE, 8 juin.

On a vendu 40 balles de laine Cavalla, à fr. 130 ; 110 b. Alger-Boucada, à fr. 105 et 27 b. Constantine, à fr. 110.

BUENOS-AYRES, 1 juin

On vient de traverser une semaine d'expectative. Les nouvelles d'Europe ont fait fléchir les cours de 10 à 15 cent. De là un ralentissement dans les transactions motivé par l'attitude des vendeurs qui, ayant confiance dans une reprise par le fait de la diminution dans la production estimée de 25 à 30.000 balles, préfèrent attendre un moment plus favorable pour réaliser leurs stocks.

Laines en suint. — On cote : laines extra, ps. 4.00 à 4.65 et 5.00 les 10 kilos ; belles laines, ps. 4.40 à 4 60; laines fines, bien conditionnées, ps. 4.00 à 4.30 : laines courantes, ps. 3.60 à 3.90 ; laines inférieures, ps. 3.20 à 3.50.

Laines d'agneaux, fines, belle qualité, ps 3.90 à 4.10 ; moyennes, ps 3.60 à 3 80 ; inférieures, ps 3.30 à 3.50.

Entrées de la quinzaine, 6 600 b.. la balle à 425 kilos. Ventes 7.000 b.

Existences, tant sur place qu'en magasin, 30.000 b. Entrées générales de cette toute, 235 000 b., dont dont 205.000 vendues, contre l'an dernier à pareille époque, 248.000 b. d'entrées, dont 17.000 en magasin.

Le chiffre des exportations des laines depuis le 1er octobre 1886 jusqu'au 30 avril 1887 donne les résultats suivants :

	1886		*1887*	
France. . .	119.171	balles	92.585	balles
Belgique . .	62.616	»	63 969	»
Angleterre .	4.066	»	4.220	»
Italie . . .	6 693	»	6.962	»
Allemagne .	35.021	»	40.939	»
Etats-Unis .	657	»	67	»
Espagne . .	7	»	28	»
Brésil.. . .	6		—	
Total . .	228.235	balles	194.422	balles

Peaux de moutons. - - Prix très fermes pour toutes qualités. Entrées peu importantes ; qualités généralement inférieures. On cote : peaux de Matadero, toute laine, ps 0.25 à 0.27 ; le kilog. ; bonne marchandise, ps 0.21 à 0.24 ; moyenne inférieure, ps 0.28 à 0.30.

Peaux de campo, belle marchandise, légère, bons nerfs, ps 0.35 à 0.38 ; demi-laine, ps 0.32 a 0.34 ; courante, ps 0.29 à 0.31 le kilog.

Peaux d'épidémie, belle marchandise, ps 0.23 à 0.26 ; courante, ps 0.20 à 0.23.

Exportation de peaux de moutons depuis le 1er juin jusqu'au 30 avril.

	1886		*1887*	
France. . .	42.173	balles	45.920	balles
Belgique . .	4.274	»	2.504	»
Angleterre .	7.203	»	2.643	»
Italie . .	2.887	»	2.193	»
Allemagne .	574	»	699	»
Espagne .	31	»	—	
Etats-Unis .	104	»	49	»
Ordre . . .	169	»	—	
Total . .	57.415	balles	54.018	balles

Les ventes de laines de Breslau

Berlin, 9 juin, 6 h. 24 soir.

Vendu demi marché aujourd'hui, à Breslau. Les prix ont été de 10 à 15 marcks plus élevés qu'en 1886.

Les laines fines ont été négligées.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Parana* venant de la Plata vià Dunkerque, est arrivé le 8 au soir au Havre avec le solde de sa cargaison.

Le steamer anglais *Lady-Bertha* venu à Swansea de Dunkerque, en est reparti le 7 juin pour Oran allant reprendre charge en laine.

Le steamer de la Cie Nantaise, *Nantes-le-Havre* avait en partie terminé le débarquement de ses laines de la Plata le 9 juin au matin.

Le steamer belge *Buffon* venu de la Plata à Anvers a débarqué en ce port du 7 au 8 15 b. laine de Montevideo et 721 b. laine de B.-A.

Le steamer allemand *Baltimore* venu également de la Plata à Anvers a débarqué 19 b. laine de Montevideo.

Plus 297 b. laine de B.-A., et 433 b. laine B.-A. à ordres.

Le st. ang. *Essex* a mis en mer le 7 juin de Gravesend allant de Londres en Australie, allant charger des laines.

Le steamer *Roslin-Castle* a été expédié le 8 juin de Londres pour Cap-Town.

Le steamer *Sorata* allant de Liverpool vià Bordeaux à la Plata et le Pacifique, a fait route le 8 juin au matin de Lisbonne.

Le steamer anglais *Galicia* débarquait le solde de sa cargaison le 9 juin à Liverpool venant des mers du sud vià Bordeaux.

Le steamer anglais *Lanfranc* venant du Para et de la Plata, est arrivé le 7 juin à Liverpool.

Le steamer anglais *Potosi* allant de Londres en Australie, a touché le 8 juin à Port-Saïd.

Le steamer *Ville de Buenos-Ayres* venu au Havre de Dunkerque, est parti le 8 juin de ce port pour B.-A., Montevideo et Rosario vià Bordeaux où il doit compléter sa cargaison pour ces ports.

Le steamer *Pongola* allant de Natal à Londres avec laines etc., est parti le 7 juin de Madère.

Le steamer anglais *Lake-Champlain* venant de la Plata a touché à St-Vincent (Cap-Vert) le 5 juin. Ce steamer est signalé comme allant de Rosario à Dunkerque.

Le steamer *Dom-Pedro* des charheurs-réunis, allant de Montevideo et B.-A. à Dunkerque, nous a été signalé par erreur comme ayant passé le 7 à Barfleur. Ce steamer n'avait à ce jour que 16 jours de mer depuis son départ de Montevideo et ne pouvait pas être à cette date à Barfleur.

Le steamer allemand *Uarda* prenait charge le 8 mai à Valparaiso pour l'Europe.

Le steamer *La Provence* est parti le 4 juin de Buenos-Ayres pour Marseille.

Le steamer *Le Para* allant de la Plata à Londres, a suivi le 6 juin de Ténériffe(attendu le 16 courant en ce port).

Le steamer anglais *Martabele*, parti le 4 juin de Port-Natal pour Londres, est porteur de laines.

Le steamer *Vérité*, venu du Maroc à Marseille, y a débarqué le 7 juin : 219 balles laine lavée chargées à Rabat et 117 balles laine en suint; plus 81 balles laine lavée à Mazagan et 10 balles laine en suint et 552 b. laine surge chargées à Casablanca.

Le steamer *Rio Grande* venu de la Mer-Noire, a débarqué le 7 juin à Marseille : 64 balles laine de Mersina, 9 b. laine à Alexandrette, dont une pour Londres et 15 b. laine de Beyrouth.

Le steamer *Ville-de-Brest* a débarqué à Marseille le 7 juin : une balle laine de Sfax, 10 b. de Tripoli, 35 b. de Tuis et 95 b. de Philippeville.

Marchés anglais

HUDDERSFIELD, 7 juin.

Il y avait peu d'acheteurs au marché aujourd'hui, y compris un négociant d'Australie, un canadien et des représentants des maisons du pays; les affaires ont été calmes. Le commerce de détail durant la semaine a été comme il l'est généralement pendant cette saison, très affecté par les fêtes et le ton a été tres faible.

La saison tardive a aussi beaucoup diminué la demanpe des tissus légers.Les fetes ont aussi affecté les fabriques dont quelques-unes étaient arrêtées les premiers jours de la semaine.

Les demandes pour les croisés et les tire-bouchons dans les draps de laines de meilleure qualité sont bien maintenues ainsi que celles pour les soies de fantaisie et les lainages pour pantalons.

Le demande maritime consiste encore pour la majeure partie dans cette classe de marchandises. La fermeture de plusieurs fabriques dont nous avons parlé ne concerne pas Holmfirk lui-même où les fabriques sont assez bien employées mais les villages voisins de Neirmill de Jackson Bridghe et de Hinchliffe Mill. Les prix sont fermes dans tous les genres de marchandises mais celles de stock sont vendus pour l'écoulement à prix réduits. Le marché de laine locale est stable.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 7 juin 1887

Présidence de M. Henry MATHON

Tous les membres présents, sauf M. Voldemar Lestienne en voyage.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

⁂

M. le Président met sous les yeux de la Chambre le dossier de l'enquête d'utilité publique ouverte au sujet des tramways de Lille et principalement relative :

1° A la suppression de la ligne urbaine n° 13 à établir dans la rue Royale entre la place Saint-André et la rue Négrier.

2° A l'installation immédiate et définitive de la traction mécanique sur la ligne suburbaine n° 1 entre la porte de Gand à Lille et la limite du territoire de Tourcoing, ainsi que sur les lignes urbaine n° 14 et suburbaine n° 2 de la place de Lille à la limite du territoire de Roubaix.

3° A la modification des tarifs de transports des voyageurs et des marchandises.

4° A la fixation du nombre minimum des voyages à faire par jour sur les diverses lignes du réseau.

En ce qui concerne les 1re, 3e et 4e dispositions, la Chambre déclare n'avoir aucune observation à présenter. Son examen et sa discussion se concentrent sur l'installation définitive de la traction mécanique sur les lignes n. 1, 14 et 2.

La Chambre de commerce de Roubaix se refuse à assumer la responsabilité d'un avis favorable à cette installation définitive qui, dans bien des passages où les routes, particulièrement celle de Lille à Tourcoing, sont trop étroites, ne réunit point les conditions nécessaires de sécurité, ni pour les voitures ni pour les pietons.

Sur les chaussées réservées à la circulation des voitures, en dehors de l'espace occupé par le matériel des tramways, une largeur libre de 2 m. 60 peut, à la rigueur, être strictement suffisante pour permettre à une voiture *ordinaire* de se ranger, mais elle ne laisse aucun jeu et rend périlleux le moindre écart, qu'il soit le fait du conducteur qui n'aura pu ou su diriger un lourd attelage avec assez de précision dans un espace trop parcimonieusement ménagé, ou d'un mouvement des chevaux effrayés.

Quant aux voies établies sur les accôtements,la chambre les considère comme dangereuses en ce qu'elles ne laissent qu'un espace libre de 1 m. 10 entre le matériel roulant et les façades des maisons riveraines dont elles troublent l'accès.

Bien qu'en présence des efforts tentés partout pour faire disparaitre les passages à niveau, la traction à vapeur lui paraisse une inconséquence, puisqu'elle reproduit les dangers de ces passages sur de longs parcours, à tous les accès de chemins publics, la chambre ne s'y montre point systématiquement opposée, mais elle ne saurait l'admettre à titre définitif dans les conditions proposées et en l'état où se trouvent les routes.

Subsidiairement, la chambre demande qu'on introduise dans le nouveau cahier des charges une clause qui impose à la compagnie l'obligation ou de placer deux hommes sur chaque locomotive ou d'adopter un système qui assure la fermeture du régulateur et le serrage du frein dans tous les cas ou la machine pourrait être livrée à elle-même soit par défaillance du mécanicien soit par toute autre cause.

⁂

La Chambre de commerce de Paris serait disposée à prendre l'initiative d'un congrès de délégués de chambres de commerce à Paris, si un nombre suffisant de ces chambres manifestait le désir de traiter en commun la question si grave et si urgente de la propriété industrielle au point de vue international, question qui demanderait une discussion contradictoire sérieuse et une prompte solution.

La Chambre de commerce de Roubaix déclare unanimement donner sa pleine adhésion au projet et décide qu'elle sollicitera la Chambre de commerce de Paris de vouloir bien se charger de l'organisation de ce congrès.

⁂

La chambre syndicale des laines à Paris demande, afin d'éviter les difficultés qui se produisent dans la pratique, que le taux officiel de reprise de la laine, indiqué sur les bulletins de conditionnement et actuellement fixé à 17 0\|0 par la loi du 13 juin 1866, soit élevé à 18 1\|4 0\|0. L'expérience a démontré que ce dernier taux est le taux normal, aussi les bulletins de presque tous les bureaux de conditionnement portent maintenant deux chiffres : Taux officiel, 17 0\|0, taux officieux, 18 1\|4 0\|0. Mais il arrive que des acheteurs se basent sur cet énoncé : « Taux légal officiel », pour élever des réclamations auprès de leurs vendeurs et prétendent obtenir le gain que leur attribuerait le taux officiel de 17 0\|0.

La Chambre de Commerce de Roubaix, invitée par M. le ministre du commerce et de l'industrie à donner son avis sur cette proposition, estime avec la Chambre Syndicale du commerce des laines à Paris, qu'il serait plus juste, pour éviter tout malentendu, de n'énoncer sur les bulletins officiels de conditionnement que le taux de 18 1\|4 p. c. basé sur l'expérience et sur l'usage.

La Chambre renouvelle à cette occasion le vœu émis par le congrès de Roubaix en 1885, que le taux de 18 1\|4 0\|0 soit augmenté de 3\|4 0\|0 et porté à 19 0\|0 lorsque les parties auront demandé un lavage ou décreusage préalable.

⁂

Diverses proposition ont été faites à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, ayant pour objet :

1. La modification du tableau annexé au décret du 30 mai 1863 et donnant l'indication des marchandises neuves qui peuvent être vendues aux enchères et en gros, conformément à la loi du 28 mai 1858 ; 2° l'abaissement, au taux uniforme de 100 francs, du minimum de la valeur des lots fixé par l'arrêté ministériel du 30 mai 1863.

La Chambre émet un avis favorable aux modifications et additions proposées. Elle déclare n'avoir aucune observation à formuler relativement à l'article 3 de la loi du 18 juillet 1866 qui fixe au mois d'août la date de renouvellement des chambres syndicales de courtiers inscrits, date qu'il s'agirait de reporter au mois de décembre.

⁂

La Chambre indique au secrétaire le sens des réponses à faire à diverses lettres et propositions. Elle donne acte à M. le président des communications suivantes :

1° Lettres de M. le Ministre du commerce et de l'industrie annonçant que deux Chambres de Commerce françaises viennent de se constituer, l'une à Lisbonne, l'autre dans le royaume des Pays-Bas, celle-ci divisée en trois comités ayant respectivement leur siège à La Haye, à Amsterdam et à Rotterdam.

2° Lettre d'un courtier assermenté d'Orléans adressant à la Chambre copie d'un jugement rendu en sa faveur par le Tribunal de commerce d'Odessa (Russie) contre un négociant de cette ville pour livraison de laines brutes non conformes, aux types présentés.

Le Président, HENRY MATHON.

PETITE CHRONIQUE

LA CHARITÉ ROUBAISIENNE

La ville de Roubaix a des traditions généreuses et charitables qu'elle conserve avec un soin jaloux. Lorsqu'on parcourt l'intéressante plaquette de M. l'abbé Th. Leuridan : *Ephémérides de la Charité roubaisienne*, on rencontre à chaque pas la preuve des largesses de nos aïeux.

Ainsi, prenons au hasard les dix premiers jours de juin. Le 1er juin 1863, s'ouvre le service des pensions à domicile pour les vieillards indigents; la commission des hospices demande une somme de dix mille francs pour cette œuvre et le conseil municipal s'empresse d'accéder à ce vœu. Le chiffre de ces pensions s'est élevé depuis. Le conseil actuel l'a porté à 55,000.

C'est aussi le 1er juin (1871) que le Mont-de-Piété de Roubaix fut créée.

Le 2 juin 1846, une assemblée de soixante notables se réunit à la Mairie afin de secourir les pauvres de la cité de la façon la plus efficace. A la suite de cette réunion, le maire se rend auprès du préfet et lui demande l'autorisation d'effectuer un emprunt de 42,000 fr. dans ce but.

Le 3 juin 1692, un prêtre, M. Jean Prus, meurt en instituant ses héritières universelles l'Eglise,la chapelle St-Joseph et la table des pauvres.

Le 4 juin 1862,le maire de Roubaix est autorisé par le conseil municipal à traiter avec l'administration hospitalière de Lille pour le service de la maternité en faveur des femmes et filles indigentes de Roubaix.

Le 4 juin 1869, le Conseil municipal de Roubaix vote differents crédits pour acquérir des terrains destinés à agrandir l'asile de l'Hommelet et la crèche Sainte-Elisabeth.

Le 5 juin 1841, M. Breunin, lègue au Bureau de Bienfaisance une pièce de terre de vingt ares située à Estaimpuis.

Le 5 juin 1848, Mme Clémence-Justine-Louise Desurmont lègue 2,000 francs aux pauvres.

Le 5 juin 1856, une liste de souscription est ouverte pour venir en aide aux victimes des inondations qui désolèrent alors notre pays.

Le 6 juin 1693, l'hôpital Ste-Elisabeth s'agrandit en achetant une terre à la seigneurie du Quesnoy.

Le 7 juin 1502, les héritiers de Jacques de Luxembourg donnent une terre à l'hôpital Sainte-Elisabeth.

Le 8 juin 1875, le conseil municipal augmente de trois nouvelles sœurs les religieuses chargées des écoles des enfants employés dans des manufactures.

Le 9 juin 1502. Isabeau de Roubaix lègue 3000 livres de rente annuelle au même hôpital de Ste-Elisabeth.

Et, à chaque jour de l'année, on trouve un souvenir analogue : car, à toutes les époques de son histoire, la ville de Roubaix a pratiqué cette grande vertu chrétienne de la charité.

JEAN DE ROUBAIX.

NOUVELLES MILITAIRES

Les réservistes de l'armée de mer seront appelés en 1887 pour une période d'exercice du lundi 22 août au dimanche 18 septembre inclusivement.

Feront partie de cet appel les réservistes des classes de 1878 et 1880, et ceux qui ont obtenu un sursis d'appel en 1886.

Les réservistes, munis de leur livret, devront être rendus, le 22 août, avant midi, au port militaire chef-lieu de la circonscription maritime de réserve dans laquelle ils se trouveront le jour de leur départ.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. le Préfet du Nord à Roubaix. — Nous avons dit que M. le Préfet était arrivé en gare à 12 h. 49. Il a été reçu par MM. Julien Lagache, maire, Pierre Destombes et A. Vinchon, adjoints, Gilbert-Sayet, secrétaire général de la mairie.

M. le Préfet s'est rendu de la gare à la mairie où il a assisté, pendant une demi-heure environ, aux opérations du Conseil de révision.

Il est allé ensuite à l'Hôtel-Dieu et à l'Hospice où il a été reçu par la Commission d'administration.

M. le Préfet a loué beaucoup l'organisation, l'ordre et la bonne tenue de l'Hôtel-Dieu.

A l'hospice, après avoir visité toutes les salles comme il l'avait fait pour l'Hôtel-Dieu, M. Saisset Schneider a demandé et obtenu, cela va sans dire, de l'administration une ration de vin pour les pensionnaires, qu'il a invités à boire à la santé de M. le maire.

Des cris de « Vive M. le Préfet! » ont été poussés. Deux petites orphelines lui ont adressé un compliment.

On s'est rendu alors à l'Ecole nationale des arts industriels, rue du Château. M. le Préfet, reçu par le conseil supérieur de l'Ecole, a paru s'intéresser vivement au cours de teinture ; il a examiné les plans de la nouvelle école, puis il a visité l'école de tissage, dont M. Verlais, administrateur, a fait les honneurs, en raison de la mort toute récente de M. Cl. Sodon.

M. le préfet a terminé par une visite au peignage de laines Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, où il a été reçu par MM. Eugène Motte et Meillassoux.

Il est revenu à la mairie à cinq heures.

La réception des corps constitués et des fonctionnaires a commencé à cinq heures et demie.

Ont été appelés successivement : MM. les président et membres du Tribunal de commerce, le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal, les consuls, M. le conseiller d'arrondissement du canton-est, les officiers de réserve et de l'armée territoriale, les officiers des sapeurs-pompiers, les président et membres de la Chambre de Commerce, les juges-de-paix, les président et membres du Conseil des Prud'hommes, les commissaires central et d'arrondissement, le directeur de la Banque de France, les percepteurs et contrôleurs des contributions directes, les contrôleur et receveurs des contributions indirectes, les receveurs de l'enregistrement, le receveur des postes et télégraphes, le receveur des douanes, le vérificateur des poids et mesures, le receveur municipal le receveur des hospices et du bureau de bienfaisance, le conducteur des Ponts-et-Chaussées; les vice-président et membres de la commission administrative des hospices, du bureau de bienfaisance, du Mont-de-Piété, de la Caisse d'épargne des logements insalubres, de l'Ecole nationale des arts industriels, de l'Ecole nationale de musique, du comité de patronage de l'Institut Turgot, du comité de patronage de l'Institut Sevigné; les délégués cantonaux, le président et membres du service médical scolaire, les professeurs de l'école nationale des arts industriels, les directeurs et adjoints de l'Institut Turgot, de l'Institut Sévigné, les directeurs et adjoints des écoles communale de garçons, les directrices et adjointes des écoles communales de filles, les directrices et sous directrices des écoles maternelles, le préposé en chef de l'octroi, le directeur de la condition publique, etc.

En présentant le conseil municipal, M. le Maire a dit au préfet le dévouement de ses membres aux intérêts de la ville; il lui a rappelé que c'est de la bienveillance de l'administration supérieure que dépend en grande partie la prompte solution des questions considérables qui préoccupent en ce moment les édiles roubaisiens.

La réponse de M. Saisset-Schneider a été empreinte de la plus exquise courtoisie et d'un tact irréprochable.

Après avoir remercié le Conseil de sa démarche, le nouveau préfet du Nord a dit en substance : Je sais toute l'importance de votre ville et de son industrie. Les questions qui s'agitent ici, celles qui touchent au développement de Roubaix, ont plus qu'un intérêt local ; elles sont devenues d'un intérêt national. *Vous pouvez être assurés de mon concours, Messieurs, toujours, en toutes circonstances et sans réserve.* Vous ne sauriez d'ailleurs avoir près de moi un meilleur interprète, un interprète plus autorisé et plus sûr d'être écouté, que M. Julien Lagache.

En terminant, M. Saisset-Schneider, a de nouveau insisté de la façon la plus significative sur le grand désir qu'il a d'aider le conseil dans son œuvre.

M. Saisset-Schneider a eu aussi des paroles très bienveillantes pour les instituteurs et les institutrices et pour les fonctionnaires de divers ordres.

A six heures et demie, M. le préfet est descendu sur la Place; la *Grande-Harmonie* a accueilli son arrivée par la *Marseillaise* : quelques cris de vive la République se font entendre : le canon tonne, il n'y a pas une foule considérable ; l'heure n'était pas propice; le cortège s'est formé, le corps des sapeurs-pompiers en tête, la *Grande-Harmonie*, puis le bataillon scolaire avec sa fanfare. Ce petit défilé s'est très heureusement accompli.

Le bataillon scolaire, sous la conduite du capi-

FEUILLETON DU 11 JUIN 1887. — 20

ELJEN!

Par Jacques BRET (1)

VII

Deux heures après, Pierre Darag faisait de courts adieux au comte Karadyoni et, montant sur son cheval aux flancs duquel il fit subir la pointe acérée de ses éperons, quittait Bangor avec un sourire hautain. L'esprit le plus subtil n'eût pu deviner que le froid jeune homme qui courait ainsi sur la route, était l'heureux fiancé de la belle Irène Karadyoni.

VIII

Le lendemain, au petit jour, André devait quitter Dienyi et traverser la forêt pour se rendre à l'abbaye de Saint-Martin où il avait dessein de passer la nuit suivante. C'est là qu'il avait déjà expédié ses bagages, avec un domestique ayant ordre de l'y attendre jusqu'au soir.

Il devait partir de si bonne heure, qu'il avait fait la veille ses adieux à sa mère et à sa sœur. Elles sont longues, ces soirées qui précèdent un départ ! elles ont de grands silences, qu'on oublie de rompre, puis des empressements subits, de fausses sécurités, formes diverses mais toujours douloureuses, de l'inquiétude qu'on cherche à vaincre.

Georges essayait vainement d'adoucir l'angoisse de ses amis. Elisabeth pleurait se laissant aller à une souffrance dont elle n'était point assez forte pour contenir l'expression. Mme Dienyi se perdait en recommandations de toutes sortes,comme si sa prévoyance maternelle n'était pas impuissante en face de ces grands dangers qu'allait courir son fils.

Quand on se sépara, fort tard, Mme Dienyi emmena André dans sa chambre pour l'avoir encore quelques instants à elle. La pauvre femme avait peine à chasser de son esprit le souvenir du départ de son mari, vingt ans auparavant. Mais elle avait ce vrai courage de la femme, courage simple, qui ne se compte pour rien, et qui se tient toujours à la hauteur du danger. Aussi, quand elle l'eût encore pressé dans ses bras, à cette même place, où elle l'avait autrefois bercé, elle le remit à Dieu et André se retira dans son appartement.

Il en sortit le matin, sans bruit, à l'aube naissante, marchant sur la pointe du pied pour ne pas réveiller ceux qu'il aimait. En passant devant la chambre de sa mère, il s'arrêta et lui envoya un rapide et silencieux baiser. Puis il descendit l'escalier. Mais quand il arriva devant la porte du salon, deux personnes s'avancèrent vers lui. C'étaient Mme Dienyi et Elisabeth, qui avaient voulu l'embrasser encore.

André fut ému. Il les tint un instant pressées contre son cœur avec un mouvement d'une profonde tendresse.

Sa mère se dégagea la première. Elle ne voulait pas amoindrir les forces de son fils ; elle savait qu'un homme doit être,avant tout, vaillant au devoir. Elle retira doucement Elisabeth, et, faisant de la main un léger signe à André :

— Maintenant, va, mon enfant,lui dit-elle.

Il ne se le fit pas répéter ; il sentit qu'il fallait hâter la séparation; il les enveloppa d'un dernier regard, et,en un clin d'œil, il fut dans la cour.

Deux chevaux étaient préparés; celui d'André, Tordos, et celui que Georges avait déjà monté souvent :

— Pourquoi l'avez-vous sellé ? dit André aux domestiques.

— Mais, pour moi ! s'écria Georges qui arrivait, à peine éveillé.

— Allons, toi aussi !

— En avant ! dit Georges déjà en selle.

Ils partirent tous deux rapidement. Le jeune Français s'efforçait par son entrain de distraire son cousin.

Bientôt ils furent près de Bangor, dont ils voyaient le sommet se dessiner dans la brume. Georges de Bréval pensait qu'André allait manifester, d'une manière ou d'une autre, son émotion, en passant devant cette demeure. Il n'en fut rien. Le visage du jeune officier resta impénétrable. André avait sur lui-même un empire qui le rendait maître de garder secrets ses plus ardents sentiments Georges remarqua seulement qu'il devenait silencieux, comme lorsqu'une pensée dominante se présente obstinément à notre esprit.

Ils continuèrent à galoper sur la route. Le jour grandissait. Les champs, baignés de rosée, étincelaient aux premiers rayons du soleil. La forêt qui s'approchait, avec ses croupes sombres, tantôt vertes, tantôt blondes, s'abaissait et s'élevait par un mouvement continuel. C'était un réveil,et le réveil est,comme l'enfance, plein de promesses.

Enfin ils arrivèrent à la lisière des bois, et instinctivement,ils ralentirent leurs chevaux sous l'influence de cette émotion que nous causent les grandes beautés de la nature. Au-dessus de leur tête les arbres, immenses, agités, frémissants, couvrant de leurs ombres le chemin qu'on voyait s'enfuir. Des fougères du lierre couraient sur la terre brune ; des oiseaux volaient en se poursuivant, avec des cris de joie et de victoire réservés à cette heure matinale.

Georges arrêta brusquement son cheval.

— André, je ne vais pas plus loin. On dit que cette forêt est enchantée,si j'y entrais, je n'aurais peut-être plus le courage de revenir... Dès demain nous aurons de tes nouvelles, n'est-ce pas, par le domestique qui t'attend là-bas ?

— Oui, je le renverrai à Dienyi, sitôt que je t'aurai rejoint,

Tout à coup, une lueur brille derrière la haie ; une détonation, répétée bien loin par l'écho, éclate à bout portant aux oreilles mêmes d'André. Thordos fait un bond terrible, jette André hors de la selle, et, frappé à mort d'une balle dans la tête, s'abat lourdement dans une dernière convulsion. Un ruisseau de sang s'échappe de sa plaie et coule dans le chemin.

Aussitôt deux hommes s'élancent du buisson et courent vers le jeune officier qui a roulé du côté opposé au cheval. André ne bouge pas. Son corps est étendu, sans aucun mouvement, le visage contre terre.

Les deux hommes s'approchent avec une sorte d'inquiétude. Ils lui prennent le bras qui retombe inerte. Alors ils le soulèvent par les épaules et le retournent. Le visage d'André est d'une blancheur livide, aussi blanc que sa tunique de honvéd. Son kalpak est tombé. laissant à découvert son front qui a dû frapper violemment le sol,

— Il faut l'emporter, dit l'un,

— Et vite, sans attendre les passants.

— Prends les pieds : moi, la tête.

— En route !

Et, jetant un coup d'œil à Thordos qui frémissait encore, ils soulevèrent à nouveau le corps d'André :

— C'est de sa faute, après tout. Nous n'avions ordre de tuer que le cheval.

IX

Une rumeur inaccoutumée se produisit le lendemain dès la pointe du jour dans la forêt, aux environs de l'auberge de Bemmo. Des hommes, des femmes, des enfants, arrivaient par groupes et s'asseyaient nonchalamment sous les arbres, comme des gens qui sont parvenus au lieu du rendez-vous. Leurs traits fermes et fins, leurs allures et leurs costumes ne laissaient pas de doute sur leur origine. C'étaient des tziganes.

Ils s'établissaient au bas de la prairie, à l'endroit où les arbres recommençaient à s'élever, de l'autre côté de la clairière, et leurs essaims nombreux semblaient déborder du bois comme des abeilles s'égrenant au bord d'une ruche trop pleine. Des femmes se détachaient pour aller puiser de l'eau à la source.

Elles en rapportaient à leurs maris ou à leurs fils tranquillement adossés aux troncs des gros chênes. Puis elles s'étendaient sur l'herbe dans des attitudes d'une paresse délicieuse, avec cet abandon parfait, cette jouissance absolue d'un peuple à qui rien ne manque, en aucun endroit du monde, quand il a du soleil et l'espace ouvert devant lui.

D'autres tziganes sortaient de leurs poches de vastes bouteilles et en buvaient le contenu avec un visible plaisir. Sans distinction de sexe, ils allumaient de petites pipes courtes et fumaient lentement. Les bouffées régulières de la fumée bleue montaient vers le ciel en spirales légères que les premiers rayons de soleil irisaient.

Assis comme la veille sur le seuil de sa porte, Bemmo les regardait faire sans se troubler paraissant être au courant des motifs de leur réunion. Mais sa femme qui allait et venait autour de l'auberge, jetait sur les tziganes des regards surpris. C'était une pauvre créature, aux yeux inquiets, aux mouvements fuyants. Habituée au silence, elle n'osait interroger son maître.

Plus le temps s'avançait, plus la foule des des tziganes augmentait. On voyait briller entre les arbres les couleurs éclatantes de leurs vêtements, les colliers de perles des jeunes filles, les prunelles noires de leurs grands yeux,

Des bras arrondis sortaient de leurs manches flottantes avec des mouvements doux. De longues tresses noires,entremêlées de médailles de cuivre et de rubans rouges, se balançaient sur leurs épaules et tombaient jusqu'à leurs genoux après avoir enlacé leurs tailles dans une molle ondulation. Des enfants demi-nus, sortaient du bois et couraient dans la prairie.

Parfois on entendait les sons du cymbalum ou les notes vibrantes d'un violon.

(A suivre)

Jacques BRET

---

(1) Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres